

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2026 - 27		
Avis direct (expert délégué)	Objet : Renouvellement de la demande de dérogation permanente pour intervention sur les nids de Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i> du parc de l'Orangerie de Strasbourg par la ville de Strasbourg	Avis : Favorable
Date : 04/04/2026		

Contexte

Il s'agit du renouvellement de la dérogation accordée à la ville de Strasbourg pour l'intervention sur les nids de Cigogne blanche présent au parc de l'Orangeire.

En 2025, 91 nids ont été dénombrés au sein de la colonie de cigognes de l'Orangerie, soit deux de plus que l'an passé (maximum 92 dénombrés en 2022). Il est envisagé une stabilité autour de 90 nids depuis 2019.

Concernant les interventions en 2025, quatre arbres supports de la colonie de l'Orangerie ont dû faire l'objet d'une mise en sécurité car présentant des risques majeurs de rupture. Ces interventions ont conduit à la destruction des nids présents. Trois interventions on pu avoir lieu en dehors de la période de nidification. Le 4eme nid a nécessité une intervention en avril, et les œufs présents au nid ont été transféré au Gorna.

Concernant la compensation, la Ville de Strasbourg s'engage à mener une réflexion sur le sujet en partenariat avec la LPO et la DREAL afin de proposer de nouvelles mesures.

Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population de Cigogne blanche ?

Supports de réflexion

Rapport de suivi 2025

Courrier de la Ville de Strasbourg

CERFA

Analyse du CSRPN

La colonie de cigognes de l'Orangerie est la plus belle colonie d'Alsace avec un effectif stable autour de 90 nids. Des interventions sont parfois nécessaires sur des nids installés dans des sites dangereux ou instables.

La ville de Strasbourg assure ce service consciencieusement depuis de nombreuses années.

Avis du CSRPN

Avis favorable pour continuer à confier à la ville de Strasbourg une dérogation pour intervenir sur des nids de cigognes mal placés sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Recommandations

Réaliser les interventions hors période de reproduction.

Yves Muller, expert-délégué, commission Espèces
Protégées du CSRPN Grand-Est

